COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE Réunion du 14 février 2019 à Chaulnes

Présents: Roland Grain, Laurent Bourdin, Jean-François Debeauvais, Michel Gontarczyk et Jean René Elophe

Excusé: Bernard Avronsart,

Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à leur collègue Bernard Avronsart.

Le Président souhaite la bienvenue à Jean Michel Fontes, nouveau membre de notre commission.

La Commission fait le point sur les engagements en Foot Animation

37 équipes en U7 48 équipes en U9 35 équipes en U11

La journée Nationale U7 se déroulera le 18 mai, à Chaulnes, Epehy et Englebelmer

La journée Nationale U9 se déroulera le 25 mai à Cerisy, Estrées Mons, Roye-Damery et Sailly Saillisel

La finale Départementale U13 aura lieu à Péronne le 6 avril, et la finale Régionale à Saint Omer le 5 mai.

La commission envisage de fixer les rencontres de 1/4 de finale de Challenges Seniors au 31 mars, cette date sera éventuellement modifiée si une journée de championnat était fixée à cette date.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

Englebelmer (2) / Cartigny (1)
Moislains 1 / / Licourt (2)
Monchy Lagache (1) / Hombleux (1)
Heudicourt 1 / Marchelepot 2

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr/ 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE GUEANT

Ham (2) / Cerisy (2)
Roye Damery (2) / Davenescourt (1)
Dompierre (1) / Sailly Saillisel 2
Moreuil (2) / Domart sur la Luce (1)

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr/ 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

1/4 de finale du Challenge Fromentin U18 le samedi 6 avril, terrains à déterminer

Chaulnes (1) / Albert USOA (1)
Rosières / Moreuil
Méaulte / Montdidier (2)
Pays Neslois (2) / Péronne U16

1/8 de finale du Challenge C T I U15 le samedi 6 avril

Ste Emilie Epehy / Davenescourt
Estrées Mons / Moreuil
Cerisy / Chaulnes 1
Montdidier (2) / Englebelmer
Chaulnes (2) / Pays Neslois (1)
Albert USOA (2) / Méaulte
Péronne / Montdidier 1
Licourt / Rosières

La commission envisage le dimanche 16 juin pour le déroulement des finales de nos Challenges

La réunion générale du Santerre se déroulera le dimanche 7 juillet à Damery.

Le secrétaire : Jean René Elophe.